



Saint-Jean-de-Soudain

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

Le treize juin deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Alain COURBOU, maire en session ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Formant la majorité des membres en exercice.

Alain COURBOU, Nadine RICHARD-BEAUMONT, Marie-Pierre CUTIVET, Slim SOUABNI, Lucie CHAPELLE, Adeline BEAUFILS, Brice GUILLOUD, Jacques FAVRE, Thibault MANTELET, Thierry MARISCAL, Marie-France THEVENET, Véronique WATT, Catherine GEVAUX.

Absent-e-s : David LEFEBVRE.

Excusé-e-s : Corinne PIERREVILLE, Christian PIERRETON, Pierre LEBRUN, David GIMENEZ.

Procuration(s) : Corinne PIERREVILLE à Alain COURBOU, Pierre LEBRUN à Slim SOUABNI, Christian PIERRETON à Marie-Pierre CUTIVET.

Véronique WATT est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour a été fixé comme suit :

1. Approbation protocole d'accord relatif au paiement d'un fournisseur par le maître d'ouvrage pour le compte de l'entrepreneur titulaire du marché.
2. Approbation du choix de l'entreprise retenue pour la fourniture et pose d'une cellule sanitaire automatique au plateau d'Orgères

Le maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 transmis pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents

- **Point N° 1 : Approbation du protocole d'accord relatif au paiement d'un fournisseur par le maître d'ouvrage pour le compte de l'entrepreneur titulaire du marché**

Le marché en cours d'exécution pour la construction de l'extension du bâtiment mixte est en cours d'achèvement. Afin de terminer les travaux dans de bonnes conditions, une convention de délégation de paiement tripartite doit être signée entre l'entreprise titulaire du marché du lot 11 GT AGENCEMENT, le fournisseur de la centrale de traitement d'air VIM et la mairie de SAINT JEAN DE SOUDAIN pour permettre l'approvisionnement de la centrale de traitement d'air destinée à être installée au-dessus du nouveau local de plonge :

Le Fournisseur s'engage à livrer sur le chantier situé à ECOLE ELEMENTAIRE, rue de la paix 38110 SAINT JEAN DE SOUDAIN, sur commande de l'Entrepreneur, le matériel désigné par ce dernier, pour un prix global forfaitaire définitif, non révisable ni actualisable, de 11 696,56 euros TTC (onze mille six cent quatre-vingt-seize euros cinquante-six centimes), compris les frais de livraison. Le montant du grutage et son installation, restent à la charge de l'entreprise GT AGENCEMENT.

La livraison s'effectuera dans un délai de 8 jours ouvrés maximum (sauf aléas exceptionnels), à réception de la délibération, à charge pour l'entrepreneur de prendre, pour le jour de livraison, toute disposition pour le déchargement et levage du matériel livré. Le montant du matériel sera déduit par le maître d'œuvre (architecte) des montants dus à l'entreprise au titre des situations de marché.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Point N° 2 : approbation de l'entreprise retenue pour la fourniture et pose d'une cellule sanitaire automatique au plateau d'Orgères suite commission d'appel d'offres**

Le montant de l'offre de l'entreprise retenue, porté dans l'acte d'engagement est différent du devis l'accompagnant. L'offre étant la « mieux disante », cela ne remet pas en cause le tableau d'analyse des offres.

Il est proposé d'annuler et remplacer la délibération prise lors de la réunion de conseil municipal du 23 mai 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Questions diverses :

Informations sur les élections législatives des dimanches 30 juin et 07 juillet. Un tableau des permanences est transmis aux conseillers présents.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 11 juillet 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures.

Le maire, Alain COURBOU

La secrétaire de séance, Véronique WATT



